

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2019 –20h

Etaient présents : Monique Doladille, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Sylvie Devès, Nadine Gaillard, Noëlle Bidault, Jean Pellet.

Excusés : Damien Lentier qui donne pouvoir à Sylvie Devès

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Madame le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour un point concernant le terrain de Madame Plagnol Corinne au lieu-dit Les Plots.

1^{ère} délibération

Suite à la réunion de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées de la communauté de communes) du 7 octobre 2019, des corrections ont été apportées au titre de la taxe de séjour, de la valorisation de dolmens et des charges transférées de la médiathèque. Pour la commune de Gravières, la compensation 2019 est d'un montant de 58 254.00€

Le conseil municipal approuve ces corrections à l'unanimité.

2^{ème} délibération - Tarif ticket de cantine

Après avis de la commission cantine, une augmentation de 0.10€ du prix du ticket de cantine a été décidée par le conseil d'école lors de sa réunion annuelle.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

à compter du 1^{er} janvier 2020, le prix du ticket sera de 3.00€, soit 30€ le carnet de 10.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition.

3^{ème} délibération – Approbation du périmètre provisoire du PANDA

Les deux communautés de communes du pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche se sont engagées dans l'élaboration du PAEN (Périmètre de protection des zones agricoles et naturelles), appelé PANDA dans le département de l'Ardèche.

Suite à un débat, le périmètre provisoire a été approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

4^{ème} délibération – Adhésion MNT (Mutuelle Nationale territoriale)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal renouvelle l'adhésion à la MNT (prévoyance – maintien du salaire) facultative pour les salariés au taux de 1.28%. La participation de la commune est fixée à 13€/mois/agent.

5^{ème} délibération

A l'unanimité, le conseil municipal retient la candidature de Madame Gisèle Dupuis comme agent recenseur pour le recensement de 2020.

Questions diverses

- Terrain de Madame Plagnol Corinne, au lieu-dit les Plots : la route traverse son terrain et cela n'a pas été cadastré. Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de faire les démarches nécessaires.
- Servitude de passage pour M. Ferrand, au lieu-dit le Roussillon à régulariser.

La séance est levée à 22h.